



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	1

Date de convocation : 03 septembre 2026

Le dix septembre deux mil vingt-six, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

Etaient présents : Dominique MANCEAU, Aurélien HERISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Valérie ROIG, Julie GUILLARD, Mireille SCHMIDT, Yannick FERRE, Laurent MALEVAL, Chloé MAINO-SIMON Alain RESPLANDY-BERNARD, Mathieu RENARD

Absents excusés : Frederi EDDI, Rémi FRESNEAU,

Pouvoirs : Rémi FRESNEAU donne pouvoir à Chloé MAINO-SIMON

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Michèle HAMET, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20260910_D0001

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI BUS A L'ARRET ALEOP « PLACE CAVAINAC »

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la commune souhaite procéder à l'installation d'un abri bus sur l'arrêt **Aléop « Place Cavaignac »**, situé au cœur du bourg.

Cet équipement a pour objectif d'améliorer les conditions d'attente des usagers des transports collectifs en leur offrant une protection contre les intempéries et en renforçant le confort d'utilisation de cet arrêt.

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès de la Région Pays de la Loire dans le cadre du dispositif de soutien à l'aménagement des points d'arrêt du réseau Aléop.

Le coût de l'opération est de 6 519€ TTC.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le projet d'installation d'un abri voyageurs sur l'arrêt **Aléop « Place Cavaignac »** ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de solliciter une subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre du dispositif d'aide à l'aménagement des points d'arrêt du réseau Aléop ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la demande de subvention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	14
--------	---	------------	---	------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **11/09/2026**

Publication par voie électronique le **11/09/2026**

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

S²LO

ID : 072-217201342-20260910-20260910_D0001-DE

Le Maire,



Dominique MANCEAU

Le secrétaire



Michèle HAMET